



CONSEIL EXECUTIVE
TROISIÈME SESSION

AAMA/EXCO/03
AVRIL 2019
EN FRANÇAIS SEULEMENT

RAPPORT DE LA SESSION 3RD DE L'ASSOCIATION DE L'AFRICAN MARITIME ADMINISTRATIONS (AAMA) CONSEIL EXÉCUTIF (EXCO)

1.0 Début/Introduction

1.1 La 3ème Session du Conseil Exécutif de l'AAMA s'est tenue à Casablanca au Maroc du 17 au 18 avril 2019 sous l'accueil de la Direction du Marchand de La Marine, au Maroc. Le Président de l'AAMA/Directeur général de l'Administration maritime nigériane et de l'Agence de sécurité (NIMASA), M. Dakuku Peterside, a présidé la réunion du Conseil exécutif qui a débuté à 9h45. Il a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la réunion et s'est excusé d'avoir commencé à prendre du retard.

1.2 Brève sur l'Association

L'Association des administrations maritimes africaines (AAMA) est l'organe de coordination des administrations maritimes en Afrique qui a été créé en vertu de l'article 5 de la Charte africaine des transports maritimes (AMTC).

1.3 Un onze (11) Conseil exécutif membre (EXCO) a été constitué sous la présidence du Nigéria lors de la 3ème Conférence de l'AAMA qui s'est tenue à Abuja au Nigeria en avril 2017.

1.4 Les membres du Conseil exécutif proviennent de représentants de l'Afrique centrale (Cameroun et Cap-Vert), de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire et Ghana), de l'Afrique de l'Est (Tanzanie et Comores), de l'Afrique australe (Mozambique et Afrique du Sud), de l'Afrique du Nord (Égypte et Soudan) et l'Ouganda représentant les pays enclavés.

1.5. **Réunions précédentes**

Le Conseil exécutif a tenu sa 1ère session au campus d'Abu Kir de l'Académie arabe des sciences, de la technologie et des transports maritimes (AASTMT), à Alexandrie, Egypte, le 18 septembre 2017. La réunion a été organisée par l'AASTMT qui a le statut d'observateur avec AAMA.

1.6 Le Conseil exécutif a tenu sa 2ème session à l'Hôtel Farah, Mombasa Kenya sous le navire hôte de l'Autorité maritime du Kenya du 6 au 7 février 2018.

2.0 **Adoption de l'Agenda et du Programme d'activités**

2.1 L'ordre du jour de la 3e session du Conseil exécutif de l'AAMA, marqué comme l'annexe A de ce document, a été examiné à l'issue duquel le Président a appelé à l'adoption. Le Libéria a proposé l'adoption de l'Agenda qui a été soutenu par le Ghana.

2.2 Le rapport complet et les résolutions prises à la 3e session de l'EXCO en ce qui concerne les divers points de l'ordre du jour sont présentés ici.

3.0 **Allocution adresse de l'hôte : Merchant Du Marine Directorate, Maroc.**

3.1 Le Directeur, Merchant Du Marine Directorate, Maroc Mme. Amane Fethallah dans ses fonctions a accueilli les délégués à la 3ème session du Conseil Exécutif de l'AAMA. Elle s'est réjouie du choix du Maroc comme administration hôte.

- 3.2 Elle a donné un bref mémoire sur les rôles de la Direction du Marchand de Marine du Maroc. Elle s'est dite optimiste quant au fait que l'AAMA continuera d'assurer le leadership en matière d'intégration et de collaboration dans les politiques sur le continent afin de réaliser la synergie continentale pour placer l'Afrique sur la carte maritime mondiale.
- 3.3 Elle a en outre informé les délégués que des dispositions avaient été prises pour des visites au port de Casablanca et à l'Enseignement supérieur insitute à la fin de la réunion et a appelé les personnes intéressées à faire part de leur intérêt.
- 3.4 Avant de conclure son allocution, elle a informé le président et tous les délégués qu'un dîner de clôture aurait lieu dans un autre hôtel à la l'indiquitation de l'honorable ministre des Transports et que les ambassades et les hauts fonctionnaires du gouvernement au Maroc ont été invités comme un moyen de showing l'appréciation de la ngdom Kidu Maroc à l'AAMA pour le choix de Casablanca comme une destination pour la 3ème réunion AAMA EXCO.

4.0 Allocution des remarques du Président de l'Association of African Maritime Administration (AAMA)

- 4.1 Le Président, dans son discours d'ouverture, a accueilli les délégués à la 3e session du Conseil exécutif (EXCO) de l'Association des administrations maritimes africaines (AAMA). Il a exprimé une gratitude particulière à la directrice, Merchant Marine Du Directorate Maroc, Mme.Amane Fethallahd'accord à court terme pour accueillir la 3ème Session d'EXCO au Maroc.
- 4.2 Il a rappelé que lors du 1er Conseil D'Executive de l'AAMA qui s'est tenu à l'Académie arabedes sciences, de la technologie et des transports maritimes (AASTMT) à Alexandrie, en Égypte, le 18 septembre 2017, il a été unanimement convenu que les pays non membres de l'EXCO seraient invités

à ses sessions afin d'assurer une participation plus large de tous les pays membres aux affaires de l'AAMA.

- 4.3 Il a en outre rappelé que lors de la 2ème session de l'EXCO qui s'est tenue à Mombasa, au Kenya, le 6 février 2018, sous le navire hôte de l'Autorité maritime du Kenya (KMA), des non-membres des administrations maritimes du Kenya et Les Seychelles ont participé en plus des six (6) membres EXCO présents au Nigeria, en Égypte, à South Africa, au Ghana, au Mozambique et au Soudan du Sud. Des délégations de la Port Management Association of Eastern and Southern Africa (PMAESA) et de Kenya Shipping Line étaient également présentes sous l'égide de l'Association africaine des armateurs.
- 4.4 Le Président a informé les membres que le rapport de la 2ème AAMA EXCO qui a été présenté lors de la 4ème Conférence de l'AAMA qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Egypte du 16 au 19 septembre 2018, serait officiellement adopté lors de la réunion pour annoncer la 3ème conférence AAMA qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Egypte, du 16 au 19 septembre 2018. Session du Conseil Exécutif de l'AAMA. Il a félicité l'équipe du Secrétariat d'avoir fait en sorte que les documents d'une retransmission aux pays membres soient transmis en tout temps.
- 4.5 La Présidente a souligné que l'acharnement de la directrice de la Marine Marchande et de son équipe ainsi que l'attrait de Casablanca, le Maroc en tant que destination avaient donné de très bons fruits, comme c'était la première fois, la plupart des pays membres de l'EXCO, notamment le Cap-Vert, le Ghana, la Tanzanie, les Comores, le Mozambique, l'Afrique du Sud, le Soudan, l'Ouganda et le Nigeria, un total de neuf (9) des douze (12) membres étaient présents.
- 4.6 En outre, le Président a accueilli de manière spéciale d'autres délégués du Kenya, du Maroc, de Sierra-Léonais, de Tunisie et du Libéria ainsi que des membres ayant le statut d'observateur de l'AAMA; le L'Académie arabe des sciences, de la technologie et des transports maritimes (AASTMT) qui a accueilli la 1ère Session de l'EXCO à Alexandria Egypte en septembre 2017, til

Fédération arabe des chambres de navigation (AFCS), Organisation maritime d'Afrique de l'Ouest et centrale (MOWCA) et Femmes dans le secteur maritime en Afrique orientale et australe (WOMESA).

- 4.7 Il a en outre souligné que l'invitation a été adressée à l'Organisation maritime internationale (OMI) pour participer à la réunion en tant qu'observateur, mais l'OMI a envoyé une lettre d'excuses avec un engagement à continuer à soutenir AAMA dans l'organisation de ses Conférences.
- 4.8 Il a réitéré que les administrations maritimes d'Afrique ont la responsabilité collective de donner effet aux décisions prises par les chefs d'État africains lors de l'adoption d'instruments et de chartes maritimes tels que le Maritime Transport Charter (AMTC), African Integrated Maritime Strategy (AIMS) 2050 et la Charte de Lomé 2016 en assurant la ratification, la domestication et la pleine mise en œuvre de la compétitivité du domaine maritime africain.
- 4.9 Le Président a rappelé les événements de la 4^{ème} Conférence de l'AAMA organisée par l'Autorité égyptienne pour la sécurité maritime (EAMS) en collaboration avec le Gouvernement égyptien dans la magnifique ville de Charm el-Cheikh du 16 au 19 septembre 2018 qui serait présentée comme un point de l'Ordre. Il a également souligné qu'en novembre 2018, l'AAMA a participé à la Conférence mondiale sur l'économie bleue durable qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya.
- 4.10 Il a fait signe sur les braves met tous les délégués à pleiny participate et apporter des contributions significatives à la réunion, pour aider à atteindre les objectifs pour lesquels AAMA a été fixé , en particulier dans la construction d'un secteur maritime et maritime plus compétitif et dynamique pour le continent africain.
- 4.11 Une fois de plus, au nom de l'ensemble du Conseil exécutif de l'AAMA, le Président a exprimé la gratitude et la profonde gratitude de l'AAMA à **Mme. Amane Fethallah**, Merchant Du Marine Directorate, Maroc pour son

débrouillardises; **Salim CHEIKH**, Chef coopération internationale et Relations avec l'OMI Maroc et tous ceux qui ont travaillé derrière la scène pour s'assurer la 3^{ème} Session de l'AAMA a été avec succès tenue à Casablanca Maroc.

5.0 QUESTIONS ADMINISTRATIVES

5.1 Rapport du Secrétariat en chef de l'AAMA sur les titres de compétences

- 5.1.1 Le Conseil exécutif a pris note des informations contenues dans le document marqué s'il s'agissait de l'Exco 3/1 INF (Secrétariat) qui contient le rapport sur les titres de compétences des délégués de neuf (9) sur les douze (12) pays membres. Les titres de compétences ont été notés comme étant en bonne et due forme, répondant ainsi au quorum pour la réunion. Les pays étaient le Nigeria, le Soudan, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Mozambique, la Tanzanie, le Cap-Vert, l'Ouganda et les Comores.
- 5.1.2 Le Conseil exécutif a en outre noté que le Maroc, la Tunisie et le Libéria étaient présents en l'honneur de l'invitation à assister à la 3^{ème} session du Conseil exécutif de l'AAMA et à encourager une plus grande participation.
- 5.1.3 La présence des organismes conférés avec le statut d'observateur de l'AAMA tels que l'Académie arabe pour la science et la technologie et le transport maritime (AASTMT), Fédération arabe de chambre de la marine (AFCS), Les femmes dans Maritime en Afrique de l'Est et centrale (WOMESA) et l'Organisation maritime d'Afrique de l'Ouest et centrale (MOWCA) ont été dûment notés.
- 5.1.4 La réunion a noté l'absence du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de l'Égypte.

5.2 Adoption du rapport de la 2e session du Conseil exécutif de l'AAMA

- 5.2.1 Le rapport de la 2e session du Conseil exécutif qui s'est tenue le 6 février 2018 à l'hôtel Farah, au Kenya, sous la direction de l'Autorité maritime du Kenya, a été présenté.
- 5.2.2 Le Président a appelé à commenter le rapport avant son adoption.
- 5.2.3 Le délégué from Ouganda, tout en remerciant le Secretariat pour un excellent travail, a suggéré que de futurs rapports soient faits des deux côtés du document afin de réduire le volume de documents Distribué. Il a ajouté que c'était la première fois que Ugand assistait à la réunion du Conseil exécutif et a demandé que les rapports et les documents soient téléchargés sur l'AAMA site Web dès que possible.
- 5.2.4 En l'absence d'autres commentaires, l'Afrique du Sud a proposé l'adoption du rapport et a été appuyée par le Kenya. Le rapport était tel qu'il avait été adopté.

6.0 Présentation du Cadre pour l'instigation de l'article II de l'AAMA Constitution (Budget et Dépenses).

- 6.1 Le Secrétaire en chef a présenté le document marqué exCO 3/6 qui adonné des informations générale sur le cadre de mise en œuvre de l'article 11 de la Constitution de l'AAMA (Budget et Dépenses) et de la Annexure contenant les détails des travaux du groupe de travail présenté lors de la conférence Business S de la 4ème Conférence AAMA en 2018.
- 6.1.1 Le Secrétaire a rappelé qu'au cours de la 2e session de l'EXCO, de vastes délibérations ont eu lieu sur la question du budget pour gérer les dépenses de l'AAMA.

6.1.2 Il a en outre été rappelé qu'après examen dû des estimations budgétaires provisoires pour le financement des activités de l'AAMA présentée par le Secrétariat, une équipe Budget dirigée par le Ghana et composée du Kenya, Afrique du Sud, Les Seychelles, le Soudan et le Nigeria ont été créés pour :

- Préparer un plan business à court terme ou un plan d'action (plan d'action de 3 ans) pour l'AAMA couvrant une (1) conférence annuelle et une (1) réunion exécutive au cours d'une année donnée.
- Examiner les chefs budgétaires proposés conformément au plan d'affaires et préparer un budget provisoire pour discussion par le Conseil et la soumission à l'Assemblée générale pour examen au cours de la 4e Conférence de l'AAMA.

6.1.3 Le Conseil exécutif a été invité à rappeler que le document marqué comme annexe du point d'ordre 6 a été présenté lors de la 4e Assemblée générale de l'AAMA qui s'est tenue en septembre 2018 et que, bien que l'Assemblée générale ait approuvé le budget et l'échelle d'évaluation en principe pour servir de guide pour l'attribution des contributions aux pays membres, il a été convenu que l'efficacité de l'implémentation ne commencera qu'après que les pays ont déposé des instruments d'adhésion à l'AAMA auprès du Secrétariat conformément à l'article 4 de la Constitution de l'AAMA.

6.1.4 Le Secrétaire en chef a en outre souligné qu'en dépit de plusieurs notifications émises aux pays membres, le niveau de conformité était resté bas de tous les temps. Le Secrétariat a informé la réunion qu'il avait reçu des instruments d'adhésion de seulement l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Libéria, Madagascar, le Nigeria, la Somalie, l'Afrique du Sud et plus récemment le Soudan et le Príncipe, portant le nombre à neuf (9) à part entière membres de l'AAMA.

6.1.5 Le délégué du Kenya a demandé des éclaircissements sur son statut de membre, que le Secrétariat a promis de vérifier et de revenir. La Tête du Secrétariat a encore déploré le niveau de dépôt le plus

bas, malgré la plupart des notifications (en) dûment envoyées à toutes les administrations maritimes et aux ministères des Transports comme convenu au cours de la 2nd session de EXCO.

- 6.1.6 Le délégué d'Afrique du Sud a demandé au Conseil exécutif de demander des éclaircissements sur ce qui pourrait empêcher la plupart des pays d'Afrique de déposer leur instrument d'adhésion .
- 6.1.7 La plupart des délégations ont également souligné que la bureaucratie était un facteur de l'autonomie, ce qui permettra d'accélérer les actions sur les questions pertinentes.
- 6.1.8 Il a également été convenu que les objectifs de l'AAMA doivent être clairement définis et déterminés à traiter les poursuites en matière de sécurité maritime, de sécurité et d'environnement ainsi que le bien-être de la mer.
- 6.1.9 Il a également été convenu que des objectifs et des activités clairement définis de l'AAMA aideront les ministères des Transports et des Administrations maritimes à réduire l'importance de l'AAMA en tant qu'organisme continental. avec la responsabilité clé de conduire le Programme de l'Union africaine encapsulé dans AIMS 2050 Africa Transport Maritime Charter and Lomé Charter et d'autres cadres de sûreté et de sécurité maritimes adoptés par l'Union africaine.
- 6.1.10 L'AASMT a suggéré à l'AAMA de s'adresser aux organismes donateurs continentaux et internationaux tels que la Fondation NIPPON pour voir comment ils peuvent appuyer les activités de l'Association.
- 6.1.11 Les délégués ont convenu à l'unanimité qu'il était important de faire largement connaître le travail de l'AAMA et d'engager stratégiquement la Commission de l'Union africaine et les ministères des Transports et Affaires étrangères dans les pays africains pour stimuler une meilleure compréhension du rôle de l'AAMA en tant qu'organe continental.

6.2 Échelle de l'évaluation de la contribution au budget

- 6.2.1 À la suite des commentaires de certains délégués sur la façon dont l'échelle d'évaluation des contributions a été acquiescée. The Head, Secrétariat a expliqué que le groupe de travail avait appliqué une échelle basée sur les normes adoptées par l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et International Seabed Authority (ISBA) qui sont tous des organismes des Nations Unies.
- 6.2.2 Le groupe working présidé par le Ghana a également collaboré à la déclaration ci-dessus.
- 6.2.3 Les délégués ont convenu que, bien que le budget et l'échelle des droits aient été approuvés en principe par l'Assemblée générale, le coût budgétaire de 3 000 USD pour le programme de cadets devrait être supprimé et la date du budget modifiée pour commencer de 20 Ans, états-unis 20 Ans, états-unis .
- 6.2.4 Le Président de l'AAMA et le Secrétariat en chef ont été félicités pour les progrès accomplis jusqu'à présent dans la conduite constructive des objectifs de l'AAMA malgré l'absence de funding. Elle a en outre convenu que les mesures prises par l'AAMA allaient dans la bonne direction.
- 6.2.5 Le Secrétariat de l'AAMA a été avisé de fournir une base de données complète des administrations maritimes avec au moins 4 coordonnées de chaque administration, car cela assure la continuité de la participation à la réunion et un moyen d'élargir le réseau et de diffuser l'information.

6.3 Résolutions

Après de longues délibérations, il a été atteint des résolutions suivantes:

- i. Til projetb budget et the Scale of Assessment of contributions for Member Countries already approved in principle during the 4th AAMA Conference to commence in 2020 as modifié.
- ii. Les pays qui ont transmis des instruments d'adhésion à l'AAMA au Secrétariat en Afrique du Sud, mais qui n'ont pas encore reçu de reconnaissance, ont été priés de renvoyer l'instrument dès que possible.
- iii. Le Secrétariat pour conduire des campagnes d'illumination présentant les travaux de l'AAMA en publiant des bulletins d'information, des dépliants et des notifications par courriel distribués à tous les pays par l'intermédiaire de leurs ministères respectifs des Transports et des Affaires étrangères pour stimuler une meilleure compréhension des objectifs et des objectifs de l'AAMA.
- iv. Le Secrétariat de l'AAMA écrit et cherche à obtenir le soutien de la Commission de l'Union africaine (CA) pour tendre la main aux pays membres par l'intermédiaire des ministères des Affaires étrangères respectifs, afin d'accélérer le dépôt d'instruments d'adhésion à l'AAMA au Secrétariat en Afrique du Sud.
- v. Le Secrétariat transplace des lettres à diverses administrations maritimes pour assurer la liaison et assurer le suivi auprès des ministères des Affaires étrangères et des Transports de leurs pays respectifs afin de faciliter le dépôt d'instruments d'adhésion à l'AAMA.
- vi. Les pays membres doivent noter l'importance des instruments existants approuvés par les chefs d'État africains : Stratégie maritime intégrée africaine (AIMS 2050), Charte africaine sur la sécurité maritime et la sécurité et le développement en Afrique (Charte de la Lomé 2016), Agenda 2063, Révision de la Charte africaine des transports 2010 et inclure la même chose dans leur stratégie maritime nationale visant à renforcer la mise en œuvre.
- vii. AAMA d'approcher les organismes donateurs / Fondations en Afrique et au-delà pour soutenir dans le financement de ses activités.

7.0 Mise à jour sur le projet de courtoisie visit à la Commission de l'Union africaine (AUC)

7.1. Les délégués ont été invités à noter l'information contenue dans le document marqué comme Agenda EXCO 3/7 sur la visite de courtoisie proposée au Président de l'Union africaine. Les délégués ont en outre été invités à noter que le bureau du Président avait écrit en mai 2017 plusieurs lettres et rappels au Président de la Commission de l'Union africaine (UA) demandant une visite de courtoisie de la Conseil exécutif de l'AAMA, mais n'a pas encore reçu de commentaires.

7.2 L'attention a été attirée sur les questions thématiques suivantes qui devaient être discutées avec le Président de l'AUC :

- Mise en œuvre de l'Initiative régionale sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée;
- Établissement d'une structure maritime dans l'Union africaine;
- Statut d'observateur de l'UA dans l'OMI le rôle à ce jour.
- Importance de la Journée africaine des mers et des océans;
- Faciliter la mise en place d'administrations maritimes autonomes dans les pays africains où elles n'existent pas actuellement.

7.3 Le Conseil exécutif a pris note de l'information contenue dans le document EXCO 3/7 faisant référence à plusieurs efforts déployés pour obtenir une visite au Président au CNE.

7.4 Les délégués ont salué les efforts déployés jusqu'à présent par le Président pour obtenir un rendez-vous pour la visite proposée par EXCO.

7.5 Résolutions

Après de longues délibérations, les délégués ont résolu que:

- Le Secrétariat et le Bureau du Président devraient transmettre une autre lettre au Président, Commission de l'Union africaine, sur la visite proposée par l'AAMA, précisant pleinement le but de la visite.
- Un rapport d'étape détaillant les activités de l'AAMA et ses réalisations à préparer et à transmettre ainsi que la lettre pour montrer le rôle important que joue l'AAMA dans la croissance économique de la continent.
- Contacter les personnes qui travaillent avec la Commission de l'Union africaine à identifier pour faciliter la réunion avec le Président de l'UA.

8.0 Le rôle de l'AAMA dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime intégrée (AIMS) 2050 de l'Afrique

- 8.1 Les délégués ont été invités à prendre note de l'information contenue dans le document e e marqué EXCO 3/8, contenant des informations sur le rôle de l'AAMA dans la mise en œuvre de la Stratégie maritime intégrée (AIMS) de l'Afrique à l'égard de 2050.
- 8.2 Les délégués ont été invités de rappeler que lors de la 4e Conférence de l'AAMA, il a été convenu que la Charte africaine des transports maritimes qui a donné un élan à la création de l'AAMA a également identifié l'organisme comme catalyseur de la mise en œuvre de l'AIMS 2050.
- 8.3 Les délégués ont pris note de l'information contenue dans le document détaillant le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'AIMS 2050 pour la période 2019-2021
- 8.4 Le Président a noté que l'AAMA n'avait pas encore pris de mesures précises dans la mise en œuvre des plans d'action.

8.5 La plupart des délégués ont fait des commentaires sur le plan d'action qui, selon eux, était louable, mais devrait être modifié pour inclure les délais appropriés par ordre de priorité.

8.6 **Résolutions**

Après de longues délibérations, les résolutions suivantes ont été trouvées:

- L'information dans le document adoptée dans son intégralité comme un outil de travail.
- Des délégués du Ghana, de Tanzanie, du Mozambique, du Maroc et du Libéria élaboreront de manière indépendante un plan stratégique de 3 ans pour la mise en œuvre de l'AIMS 2050 dans un délai de 12 semaines en utilisant le document comme guide .
- Le projet de plan d'action devrait être transmis au Secrétariat de l'AAMA à la fin, afin d'harmoniser et de faire circuler tous les membres.

9.0 **Célébrations et arrangements maritimes pour les réunions futures**

9.1 ***Célébrations maritimes***

9.1.1 L'EXCO a examiné les renseignements contenus dans le document marqué s'il s'agissait de l'Agenda 3/9 de l'EXCO qui a attiré l'attention sur les célébrations maritimes notables en 2019 et à l'avenir. conférences et réunions de l'AAMA.

9.1.2 Les délégués ont été appelés à être mis à jour sur les préparatifs de la suivante célébrations maritimes soulignées en 2019:

- Journée des gens de mer - 25 juin;
- Journée africaine des mers et de l'océan - 25e juillet;
- Journée maritime mondiale - 28 septembre.

9.1.3 Le délégué du Maroc a informé la réunion que le Maroc devait accueillir en 2019 un événement destiné aux femmes dans le domaine maritime et qu'il émettrait une notification appropriée en temps voulu.

- 9.1.4 Til délégués du Libéria a également souligné que le Libéria avait accueilli une conférence World Ocean à laquelle participait l'OMI et que, dans le cadre de son plan de célébration femmes en ligne avec le thème de l'OMI pour la Journée maritime mondiale, Liberia offrait des bourses d'études gratuites destinées aux femmes qui souhaitent poursuivre une carrière dans le domaine maritime.
- 9.1.5 D'autres délégués de Tanzanie, du Ghana, d'Afrique du Sud et du Nigéria ont fait des commentaires sur les activités alignées dans leur pays pour célébrer les événements.
- 9.1.6 La déléguée représentant les femmes des Maritimes en Afrique de l'Est et australe (WOMESA) a énuméré les diverses activités que l'organisme avait conduites pour mettre en œuvre des politiques de renforcer le rôle des femmes dans les maritimes en soulignant que WOMESA jouerait un rôle clé dans toutes les activités maritimes. Elle a appelé les Administrations maritimes en Afrique pour appuyer les plans stratégiques de WOMESA par le biais de financements et de commandites.
- 9.1.7 Le délégué de Tunisie a également profité de l'occasion pour inviter d'autres délégués et les pays membres de l'AAMA à sa Conférence sur l'économie bleue prévue dans la dernière semaine de juin 2019.

9.2 *Conférences/réunions futures*

- 9.2.1 Les délégués ont également été invités à rappeler que la prochaine réunion de la Conférence et du Conseil exécutif de l'AAMA devait se tenir comme suit:
- 5ème Conférence de l'AAMA - Afrique du Sud 2020
 - 6ème Conférence de l'AAMA - Seychelles 2021
 - 7ème Conférence de l'AAMA - Maroc 2022

Réunion du Conseil exécutif

4 e Réunion du Conseil exécutif qui sera organisée par la Guinée équatoriale au premier trimestre 2020

- 9.2.2 Les délégués d'Afrique du Sud ont affirmé que la SAMSA était disposée à accueillir la 5e Conférence de l'AAMA en 2020 ainsi que l'événement parallèle de la Journée maritime mondiale. Plus de détails seront transmis au Président de l'AAMA en temps voulu.
- 9.2.3 Les délégués d'Afrique du Sud ont suggéré que des réunions régionales puissent être organisées pour aider à diffuser l'information à d'autres pays membres et assurer un suivi plus efficace des résolutions prises au Conseil exécutif (en) .
- 9.2.4 La suggestion de l'Afrique du Sud a été notée. Le président a souligné que l'accueil de plus d'une réunion exCO par année deviendrait lourd pour la plupart des administrations en raison du coût des déplacements.
- 9.2.5 Il a été convenu qu'un moyen plus proactif de tendre la main aux Membres et de partager l'information serait adopté.

9.3 **Résolutions**

Après de longues diures de deli, il a été résolu comme follows:

- Afrique du Sud pour confirmer la date et le lieu de la 5ème Conférence de l'AAMA en 2020.
- Seychelles pour confirmer l'accueil de la 6ème Conférence aAMA en 2021.
- Maroc pour confirmer l'accueil de la 7ème Conférence AAMA en 2022.
- **Guinée équatoriale pour confirmer l'accueil de la 4ème session du Conseil exécutif de l'AAMA au début de 2020, à défaut de laquelle le Ghana serait notifié d'accueillir.**
- Le Secrétariat de l'AAMA sera renforcé en veillant à ce que d'autres pays membres qui composent la composition du Secrétariat de l'AAMA nomment un représentant pour travailler avec la SAMSA.

- Secrétariat de l'AAMA d'envoyer des notifications anticipées aux pays respectifs pour confirmer leur volonté d'accueillir.

10.0 2020 Prix des administrations maritimes africaines (AAMA 2020)

10.1 Le Conseil exécutif a pris note des renseignements fournis dans des documents marqués EXCO 3/10 qui contenaient des renseignements généraux sur les Prix maritimes de l'Afrique 2020 qui seront approuvés en 2020 lors de la 5e AAMA. Conférence en Afrique du Sud.

10.2 Le Conseil exécutif a en outre rappelé que l'Assemblée générale avait approuvé les **huit (8) catégories de prix** suivantes:

i. Administration de l'État du port de l'année

ii. Administration de l'État du drapeau de l'année

iii. Administration de l'année de l'État côtier

iv. Prix pour l'éducation et la formation en mer

v. Financement pour le prix d'expédition

vi. Prix de droit maritime pour l'Administration maritime qui a domestiqué et mis en œuvre le plus de conventions maritimes de l'OMI/BIT.

vii. Prix pour l'ensemble des réalisations pour les personnes qui ont contribué au développement de l'industrie maritime

viii. Prix d'État du meilleur verrou terrestre.

10.3 Il a également été rappelé que les deux planificateurs d'événements suivants ont été approuvés pour ancrer l'aspect médiatique de l'événement d'une

part et le prix réel d'autre part en fonction de leurs compétences considérées.

- African Business News- Lead Media Partner (en)
- Services de conférence ARS - Prix Planner

10.4 Certains délégués étaient d'avis que le statut des membres des pays membres et le budget de l'AAMA devraient être pleinement pris en compte avant d'accueillir l'Administration maritime africaine. s Prix.

10.5 Le Président a pris note des questions soulevées par certains délégués. Il a rappelé la décision prise par l'Assemblée Générale lors de la 4^{ème} Conférence, que les Prix maritimes se tiennent dans la marge de la Conférence AAMA en 2020 pour donner aux planificateurs de prix suffisamment de temps pour planifier et informer officiellement l'AAMA de sa préparation. Il a demandé aux délégués de donner aux planificateurs de prix le temps de revenir sur la possibilité ou autrement. Il a en outre assuré que le dépôt d'instrument d'adhésion ne serait pas utilisé comme critère de mise en candidature pour l'attribution.

10.6 **Résolutions**

Après des délibérations extensive, il a été résolu comme suit:

- Que le Prix des administrations maritimes africaines serait hold en Afrique du Sud en 2020 lors de la 5^{ème} Conférence AAMA.
- L'AAMA Secretariat pour aviser les planificateurs d'événements; **African Business News (ABN) et ARS Conference Services** des critères et de leurs rôles en leur donnant un délai de 6 mois pour revenir avec la stratégie pour les catégories de prix et leur préparation d'entreprendre la tâche.

11.0 Économie commerciale maritime

11.1 Travaux de cadre pour l'examen du rendement des pays de la réglementation maritime africaine

11.1.1 Les délégués ont été invités à prendre note des informations contenues dans le document marqué EXCO 3/11 et à rappeler que l'Assemblée générale lors de la 4e Conférence de l'AAMA en 2018 a examiné et approuvé la diffusion du formulaire d'évaluation de l'état du drapeau à toutes les administrations maritimes afin de servir de système d'examen annuel du rendement.

11.1.2 On a demandé au Secrétariat de télécharger le formulaire d'auto-évaluation sur le site Web et de faire circuler à toutes les administrations maritimes au fur et à mesure que les formulaires seraient remplis et transmis au Conseil exécutif au plus tard deux mois avant une Conférence de l'AMA dans une année donnée. À titre préliminaire, les États membres ont été encouragés pour remplir le formulaire et soumettre par 15^e Décembre 2019

11.2 Mise en œuvre du code de certification et de compétence du commerce côtier proche.

11.2.1 Les délégations ont également été invitées à rappeler que la 4e Assemblée générale avait approuvé que le Code de certification et de compétence en matière de commerce proche côtier élaboré par l'Autorité sud-africaine de sécurité maritime (SAMSA) modèle par maraDS pour favoriser la coopération économique.

11.2.2 La délégation du Libéria a informé la réunion que le Libéria était également le roi de son règlement sur la certification commerciale proche côtière et a demandé qu'une version modifiable des travaux de la SAMSA serve de guide.

11.2.3 Le Secrétariat a également été invité à télécharger les documents modifiables sur le certificat de commerce côtier sur le site Web.

11.3 Mises à jour du pays sur les incitations mises en place pour promouvoir et augmenter le tonnage des registres de navires.

11.3.1 Les délégués du Libéria ont donné un aperçu détaillé de ses processus d'enregistrement des navires en tant qu'enregistrement ouvert et des mesures prises pour améliorer ses opérations. Les délégués ont informé EXCO que le Registre libérien était entièrement automatisé et numérisé afin d'assurer la qualité. Les délégués ont également mentionné que la renonciation à la taxe sur le tonnage faisait partie des incitations offertes pour augmenter le tonnage du registre des navires au Libéria.

11.3.2 Les délégués d'Afrique du Sud ont également informé la réunion qu'elle avait mis en place une politique maritime globale avec des incitations qui stimulent la croissance de la flotte de tonnage.

11.3.3 D'autres délégués du Nigéria, de la Tunisie, du Maroc et du Cap-Vert ont également partagé leurs pratiques et les mesures prises par leurs administrations maritimes pour accroître le tonnage dans les registres.

11.3.4 Le Conseil exécutif a salué les efforts déployés par le MARADS qui a partagé leurs expériences et leurs meilleures pratiques. Il a été convenu que les processus seraient documentés et partagés entre les MARADS. L'importance d'embrasser la technologie et la numérisation ont été soulignées.

11.3.5 Le délégué de la Fédération arabe de la Chambre des navires a souligné qu'au-delà du partage d'informations sur les meilleures pratiques, les registres des navires en Afrique devraient être appelés à imiter les meilleures pratiques internationales et embrasser la technologie dans la quête de développer son tonnage de flotte.

11.4 Adoption du formulaire standard de collecte de données pour l'établissement d'une base de données pour les registres des navires en Afrique

11.4.1. Delegates ont été invités à rappeler que South Africa avait présenté un modèle de collecte de données pour les registres des navires en Afrique à adopter pour aider à évaluer la croissance du tonnage de la flotte africaine.

11.4.2 **On a demandé au Secrétariat de télécharger le modèle sur le site Web et de faire circuler les pays membres pour qu'ils les guident.**

11.5 Résolutions

L'EXCO après de longues délibérations a résolu comme suit :

- Le Secrétariat téléchargera le formulaire d'auto-évaluation modifiable sur le site Web de l'AAMA afin de permettre aux administrations maritimes d'accéder aux formulaires qui seraient utilisés pour l'examen annuel du rendement du pays. Les formulaires doivent être remplis par tous les MARADS et soumis au Secrétariat avant le 15 décembre 2019
- Le Secrétariat/SAMSA pour télécharger le formulaire modifiable du Code de certification et de compétence du commerce côtier proche sur le site Web.
- Le Libéria, l'Afrique du Sud, la Tunisie, le Nigéria et le Maroc doivent faire le point sur les incitations de leur Pays à faire croître le tonnage de la flotte au Secrétariat pour tous les MARADS.
- Le formulaire de collecte normalisée de données du Registre des navires tel qu'il a été adopté, qui sera distribué à tous les MARADS pour faciliter l'accès à la croissance du tonnage parmi les registres de navires en Afrique.

12.0 Zones actionnables pour la mise en œuvre de la Charte africaine sur la sécurité maritime et la sécurité et le développement en Afrique (Charte de Lomé)

12.1 Le Conseil exécutif a pris note des informations fournies dans des documents marqués exco 3/12 portant sur des domaines spécifiques pouvant être actionnables que les administrations maritimes doivent adopter pour la mise

en œuvre de la Charte sur la sécurité maritime et le développement de la sécurité en Afrique (Charte de Lomé).

- 12.2 Le Conseil exécutif a en outre pris note de l'examen spécifique des zones d'action par les administrations maritimes pour aider à conduire la mise en œuvre de la Charte de Lomé .
- 12.3 Le Délégué du Maroc s'est dit prêt à partager l'expérience de l'administration maritime dans la promotion de la sûreté et de la sécurité en mer et la collaboration existante avec le Gabon. Le délégué a également commenté les initiatives de formation pilotées par l'Institut marocain de formation de haut niveau offrant un certain nombre de bourses d'études régionales.
- 12.4 Le délégué de Tunisie s'est dit préoccupé par le niveau de domestication de la Charte de Lomé par les pays. Il a été suggéré de contacter l'Union africaine pour déterminer les mesures prises jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la Charte de Lomé.
- 12.5 Le Délégué de l'AAMTST a également suggéré que l'UA soit invitée à des réunions de l'EXCO à l'avenir pour faire la lumière sur les cadres existants compte tenu du rôle crucial qu'une AMA doit jouer dans sa mise en œuvre.
- 12.6 Le délégué du MOWCA a souligné la nécessité pour l'AAMA d'établir sa présence lors du Sommet des chefs d'État africains organisé par l'UA pour encourager les discussions sur les questions de sécurité maritime.
- 12.7 Le Président note que les contributions apportées par la plupart des délégations et a salué les efforts déployés par maraDS pour aborder les questions de sécurité maritime, de sécurité et d'environnement. Il a toutefois appelé à plus d'action au niveau national et continental.

12.8 **Résolutions**

Après de longues délibérations, il a été résolu comme suit :

- Que les administrations de l'Adm maritime devraient continuer à faire des efforts pour améliorer la sûreté et la sécurité du domaine maritime,
- Le Conseil exécutif s'adresse à l'Union africaine pour déterminer le niveau de mise en œuvre de la Charte de Lomé.

13.0 **Éducation et certification maritimes**

13.1. Le Conseil exécutif a pris note des renseignements fournis dans les documents marqués EXCO 3/13.1 et 13,2 sur :

- Adoption de modalités pour former et encourager les jeunes professionnels à profiter des possibilités d'emploi disponibles à l'OMI pour combler les postes vacants existants.
- Intégrer les femmes dans les activités maritimes traditionnelles comme stratégie pour renforcer les capacités saines pour améliorer la protection de l'environnement marin.

13.2. Tous les délégués se sont mis d'accord sur l'importance de l'éducation et de la formation maritimes, mais ont appelé les établissements de formation à mettre davantage l'accent sur la nouvelle et émergente technologie. Un certain nombre de délégués ont en outre expliqué les efforts qu'ils faisaient pour obtenir une formation pour leur administration.

13.3 Le délégué de l'AASMT a informé les autres que l'Académie accueillerait favorablement le partenariat avec les pays membres de l'AAMA. Il a souligné que la formation était à forte intensité de capital et que, par conséquent, les pays devraient tirer parti des possibilités offertes par les pays donateurs et les institutions de formation.

13.4 La déléguée de l'AMESA a appelé les administrations maritimes à encourager la formation et l'intégration des femmes dans les activités maritimes traditionnelles.

13.5 **Résolutions**

Après avoir examiné les commentaires des délégués, il a été résolu comme suit :

- Les administrations maritimes profiteront des possibilités de formation offertes par l'OMI et d'autres organismes donateurs et institutions pour soutenir le renforcement des capacités et le développement.
- MARADS de prendre des mesures pour s'assurer que les femmes sont intégrées dans les activités traditionnelles, comme une stratégie pour améliorer la protection de l'environnement marin en conformité avec le thème de 2019 Journée maritime mondiale "Autonomisation des femmes dans la communauté maritime".

14.0 **Mises à jour des countries sur l'enregistrement, la domestication et la mise en œuvre des instruments pertinents de l'OMI**

14.0. La délégation a noté les renseignements contenus dans le document i nmarqués EXCO3/14 sur les points suivants:

- Mise à jour sur l'action nationale pour ratifier, domestiquer et mettre en œuvre les instruments pertinents de l'OMI qui assureraient la protection des océans et des mers pour engendrer le développement durable.
- Adoption de procédures de contrôle de l'État du port visant à réduire et à éliminer éventuellement la navigation de qualité inférieure, à prévenir la pollution marine et à améliorer les conditions de vie et de travail des gens de mer.
- Adoption d'un cadre pour l'élimination des débris plastiques de déchets marins provenant des océans et des mers d'Afrique.

14.1 Les délégués ont été invités à rappeler les rôles principaux de l'administration maritime pour assurer la mise en œuvre intégrale de plus de cinquante (50) instruments de l'OMI et d'instruments maritimes de l'OIT.

- 14.2 Tous les délégués ont fait des commentaires sur le niveau de conformité à la domestication et à la mise en œuvre des instruments pertinents de l'OMI et sur les mesures en cours de déploiement.
- 14.3 Le délégué de l'Ouganda a souligné que l'Ouganda, en tant que pays enclavé, n'a accédé qu'à quelques instruments pertinents et s'efforce de les mettre en œuvre.
- 14.4 Le Conseil exécutif a noté les difficultés rencontrées dans certains pays tout en essayant de domestiquer les conventions pertinentes.

14.5 RÉSOLUTIONS

Les délégués tout en notant l'importance d'un océan sûr, sûr et plus propre résolu comme suit:

- Poursuivre les efforts visant à domestiquer les conventions pertinentes.
- Adopter des mesures visant à éliminer les navires de qualité inférieure, à prévenir la pollution marine et à améliorer les conditions de vie et de travail des gens de mer.
- Adopter des cadres pour l'élimination des débris plastiques de déchets marins provenant des océans et des mers d'Afrique.

15.0 Rapport sur la 4ème Conférence de l'AAMA

- 15.1 Delegates noted le document marqué comme EXCO 3/15 qui avait le rapport complet sur la 4^e Conférence AAMA qui s'est tenue à Charm El Sheikh, Egypte soumis pour information seulement.
- 15.2 Les délégués ont convenu que la 4^e conférence de l'AAMA était bien suivie et que la mise en œuvre des Résolutions atteintes à la Conférence was déjà reflétée dans les travaux du Conseil exécutif en particulier les délibérations lors de la 3^{ème} réunion de l'EXCO.

- 15.3 Le Président a invité les Membres à visiter le site Web pour le rapport et le communiqué.
- 16.0 **Préparation pour les élections du Conseil de l'OMI 2019 (Soutien à l'augmentation de l'adhésion de l'Afrique)**
- 16.1 Delegates a été invité à prendre note des informations contenues dans le document marqué comme l'Agenda 3/16 de l'EXCO sur la nécessité de renforcer collectivement le soutien pour accroître la composition de l'Afrique au Conseil de l'OMI.
- 16.2 Les délégués ont noté qu'à l'heure actuelle seuls le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et le Libéria étaient les 5 pays africains occupant des sièges au Conseil de l'OMI dans la catégorie C réservé s'il y avait vingt (20) Étatsmembres avec un intérêt particulier pour le transport maritime et la navigation non élu dans les catégories A et B.
- 16.3 Les délégués ont été invités à faire des suggestions sur la façon dont les pays africains peuvent occuper plus de sièges au Conseil de l'OMI pour la biennale 2020-2021 lors des élections prévues pour novembre/décembre 2019.
- 16.4 Certains délégués ont cherché à savoir s'il était possible pour les pays africains forts qui s'intéressent au commerce maritime international de contester la catégorie B.
- 16.5 Les délégués du Libéria ont exprimé le désir d'entrer dans la catégorie B, mais ont expliqué que le pays ne dispose pas d'un secteur maritime/portuaire fort et qu'en tant que tel resterait dans la catégorie C. Ils se sont engagés à soutenir la candidature de tout autre pays africain dans l'une ou l'autre des catégories.

- 16.6 D'autres délégués ont convenu que l'Afrique devrait élaborer une stratégie à adopter pour entrer dans la catégorie B et gagner davantage de sièges dans la catégorie C.
- 16.8 Après de longues délibérations, les stratégies suivantes ont été convenues sur :
- Les pays désireux de contester l'élection devraient émettre des notifications anticipées à l'OMI et à l'AAMA afin d'assurer la coopération et de permettre à l'Afrique de synergiser et de parler d'une seule voix.
 - L'AAMA pour faire pression sur l'Union africaine pour que les pays soutiennent pleinement la candidature de ceux qui contestent.
 - Secrétariat de l'AAMA pour élaborer des stratégies pour les pays membres de l'AAMA à se réunir en marge des réunions de l'OMI à Londres. Notifications anticipées à envoyer aux MARAD.
- 17.0 Rapport de la participation de l'AAMA à la Conférence mondiale sur l'économie bleue qui s'est **tenue à Nairobi au Kenya en novembre 2018.**
- 17.1 Les délégués ont été invités à prendre note des informations contenues dans le document marqué EXCO3/17 sur la participation de l'AAMA à la Conférence mondiale sur l'économie bleue qui s'est tenue à Nairobi au Kenya en novembre 2018.
- 17.2 Le Président a invité les délégués à noter que la Conférence a été très réussie, car l'attention a été attirée sur les potentiels dans les mers et les océans d'Afrique.
- 17.3 Il a ajouté que la Conférence était l'occasion pour l'AAMA de se joindre à d'autres dirigeants pour s'engager, car elle plaide pour travailler en tant qu'organe continental pour approfondir la réalisation des objectifs de l'économie bleue sur le continent africain en travaillant avec l'Union africaine et d'autres institutions pour faire de l'économie bleue un moteur essentiel de la prospérité économique du continent.
- 17.4 Les délégués ont exprimé leur gratitude au Président pour avoir mis l'AAMA au premier plan dans la promotion de l'avancement du secteur maritime.

18.0 **Annonce**

Le président a fait le point sur les événements suivants :

- **MTCC - Réunion des pays focaux de l'Afrique qui s'est tenue du 14 au 15 mars 2019 à Mombasa Kenya** - Maritime Technology Cooperation Centre Kenya a décidé de collaborer avec l'AAMA pour faire progresser son Agenda.
- **International Nor- Shipping Week (The African Program) Oslo, Norvège 4-7 juin 2019** - Les pays membres à noter l'événement et assister si possible.
- **Journée African des mers et des océans - 25 juillet 2019** - Notification par le Coordonnateur régional de l'OMI sous-région de l'Afrique de l'Ouest et centrale (anglophone) sur la nécessité pour les MARAD en Afrique de célébrer l'African Day of the Seas and Ocean le 25 juillet 2019.
- **Conférence mondiale sur la sécurité maritime, octobre 2019, Abuja, Nigeria** - Délégués de noter que le ministère fédéral des Transports du Nigeria et l'Agence nigériane de l'administration maritime et de la sécurité tiendraient la Conférence mondiale sur la sécurité maritime en octobre 2019 pour remédier à l'insécurité dans la région du golfe de Guinée. Notifications à envoyer à tous les pays membres de l'AAMA.

19.0 **TOUTE AUTRE ENTREPRISE**

En l'absence de nouvelles délibérations, la Direction du Marchand de Marine Maroc a rappelé aux délégués le dîner de réception organisé par le ministre des Transports. Elle a assuré que le transport serait organisé pour transporter les délégués sur le lieu de la réception qu'elle a promis serait mémorable.

20.0 **Conclusion**

- Le Président et tous les délégués ont unanimement remercié le Maroc d'avoir facilité une réunion très réussie et pour tous les services rendus pour assurer une réunion sans accroc.

- Le Chef de la Délégation du Ghana a en outre remercié le Président de l'AAMA son style de leadership et a réussi à ancrer la 3e réunion du Conseil exécutif de l'AAMA, ainsi qu'à conduire les initiatives qui ont soutenu l'AAMA et ses activités.
- Le président a remercié tout le monde et il a été convenu que le dîner ferait partie de la cérémonie de clôture. Il a félicité les délégués pour le succès de la réunion et a exhorté tous à s'efforcer d'honorer l'invitation au dîner.

21.0 **ADJOURNMENT**

Le Président a exprimé l'espoir que Equatorial Guinea confirmerait son acceptation d'accueillir la 4ème session du Conseil exécutif AAMA au premier trimestre 2020. Il a informé les délégués que la date et le lieu seraient officiellement communiqués.

La réunion s'est conclue avec succès à 13h30.